

**Territoire de Belfort
Rougemont-le-Château**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 8
Votants : 14

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt deux, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Rougemont-le-Château étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier VALLVERDU, Maire.

Etaient présents : Michel BARBIER – Nathalie CASTELEIN – Jean-Michel DONZÉ – Séverine MOREL – Francine PIERRE – Rachel RIZZON – François SORET – Didier VALLVERDU.

Etaient absents excusés : Christiane BOSSEZ – Éric DUCROZ procuration à Michel BARBIER – Sophie GUERITAINE procuration à Nathalie CASTELEIN – William HAMICHE procuration à François SORET – Patrick MIESCH procuration à Didier VALLVERDU – Caroline SCHWEITZER procuration à Rachel RIZZON – Nicolas VOILAND procuration à Rachel RIZZON.

BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2022, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 281 982.92 €
Recettes	1 539 942.09 €

Section d'Investissement

Dépenses	3 200 905.09 €
Recettes	3 200 905.09 €

Le Maire,


Didier VALLVERDU



COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 090-219000890-20220411-31_22-DE



BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du budget primitif 2022 de la commune.

1. Les chiffres clés du budget primitif :

La section de fonctionnement reprend un excédent. C'est pourquoi, après avoir évalué avec sincérité l'ensemble des dépenses et pour tenir compte de la situation d'endettement de la commune, il est proposé de voter cette section en suréquilibre.

Section de fonctionnement

Dépenses	1 281 982.92 €
Recettes	1 027 438.00 €
Excédent reporté de 2021	512 504.09 €
Total recettes	1 539 942.09 €

Section d'investissement :

Dépenses	3 144 294.00 €
Restes à réaliser	56 611.09 €
Total dépenses	3 200 905.09 €
Recettes	3 084 633.92 €
Restes à réaliser	38 119.38 €
Solde d'investissement reporté	78 151.79 €
Total Recettes	3 200 905.09 €

2. La section de fonctionnement :

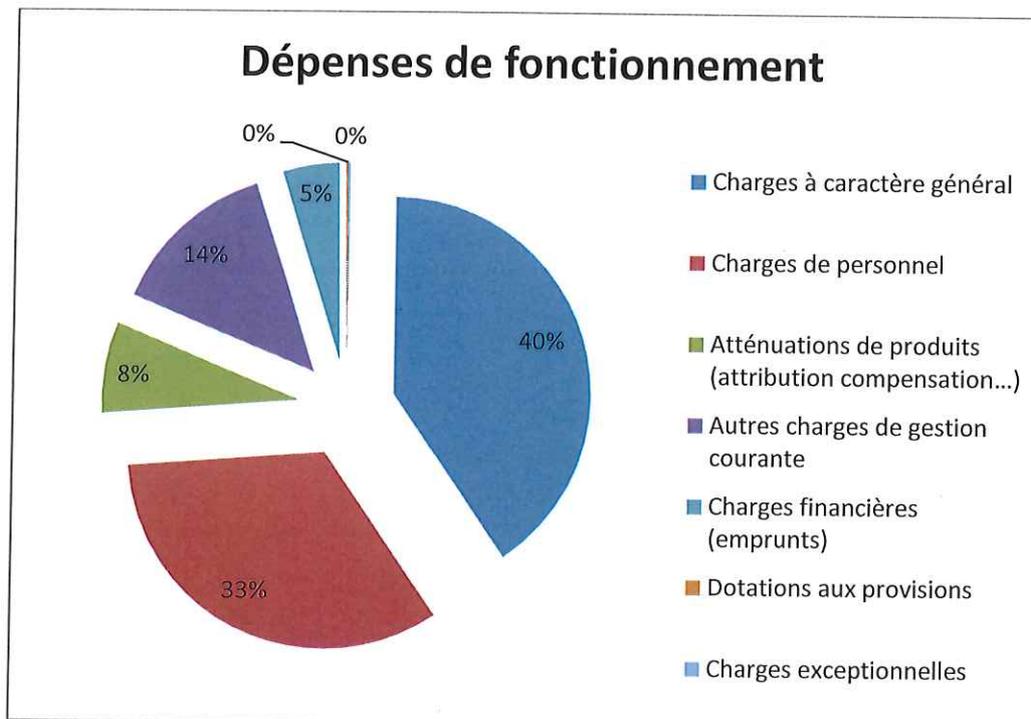
2.1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 916 858 € (842 877 € en 2021)

composées notamment par :

Des charges à caractère général : 370 139 € (311 200 € en 2021) :

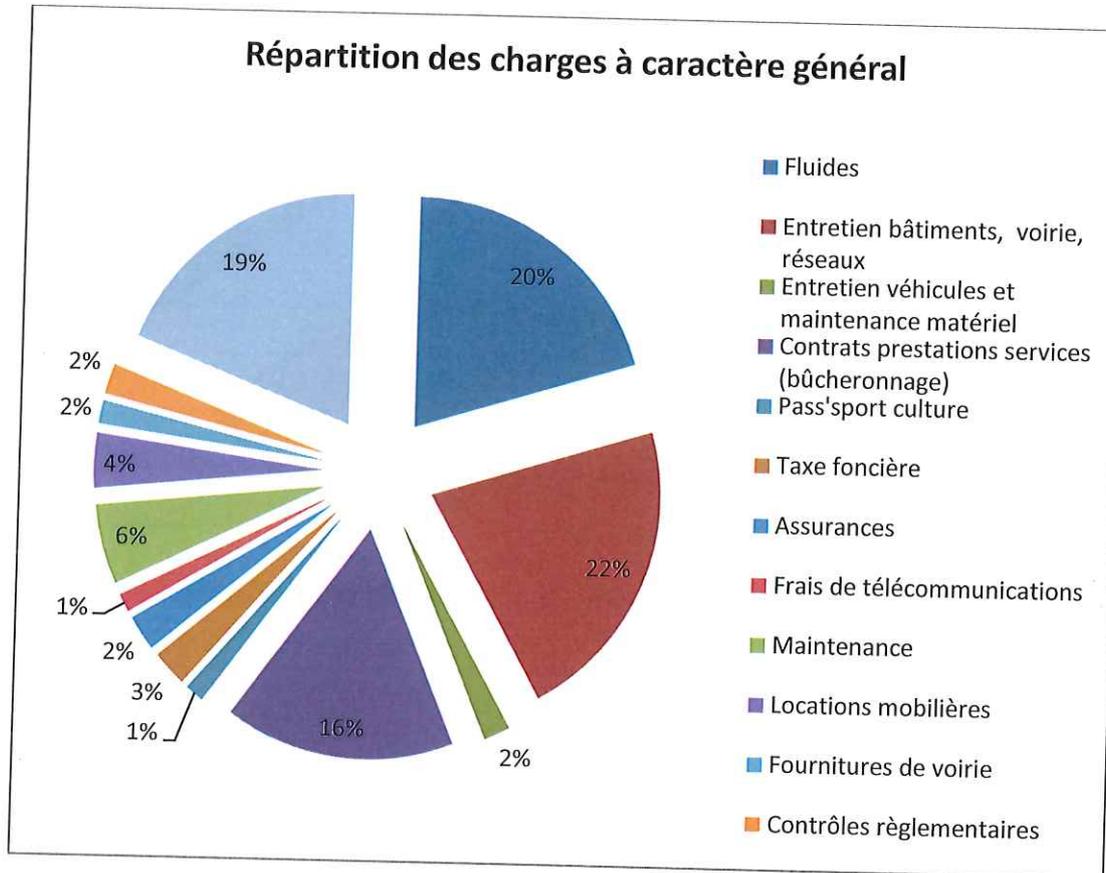
- Entretien et fonctionnement des bâtiments et des services (fluides, assurances, télécommunications fournitures...)
 - Entretien de la voirie et des réseaux : 13 500 € (contre 8000 € en 2021). Augmentation liée au remplacement d'un candélabre et d'un poteau incendie en raison de deux accidents de la circulation
 - Financement du pass'sport culture.
 - Règlement de la taxe foncière
 - Les contrats de bûcheronnage 58 200 € (contre 28 000 € en 2021)
 - Le traitement contre l'humidité et la remise en état d'un mur de l'église : 18 000 €
- Des charges de personnel : 307 169 € (290 660 € en 2021). Augmentation liée au recrutement d'agents recenseurs et à la revalorisation du régime indemnitaire des agents. Une bonification indiciaire des agents de catégorie C est également prévue en 2022.
 - Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales (32 300 €),
 - Un reversement au titre des attributions de compensation de 35500 € correspondant entre autres à la contribution au budget du SDIS 2021.
 - Les autres charges de gestion courante : 126 550 € (119 990 € en 2021) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes (74 640 €), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (19350 €), au syndicat de la fourrière (1400 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (1 950€), les subventions versées aux associations (13000€) et au CCAS (8 850 €)
 - Les charges financières (emprunts) : 42 200 €.
 - Les charges exceptionnelles (titres annulés) (1000 €).



...ses d'ordre sont constituées par les dotations aux amortissements d'un montant de 12 283 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à 352 814.92 €. Il complète les financements obtenus pour la réalisation des travaux du gymnase et de l'école élémentaire notamment.

Répartition des charges à caractère général :



1.1. Les recettes de fonctionnement :

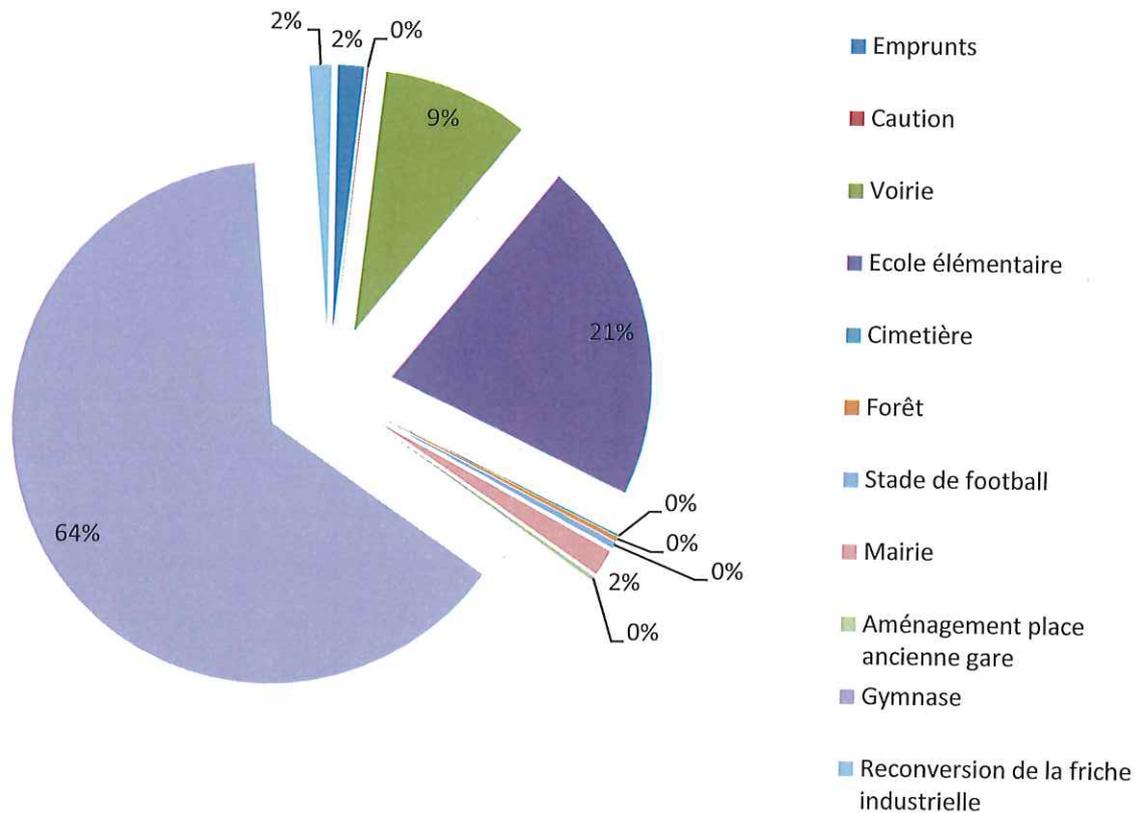
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 026 238 € (923 141 € en 2021).

Les recettes de fonctionnement sont composées comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 5000 €
 - Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 270 840 € (contre 192 550 € en 2021).
- Les revenus de la carrière liés à son activité 2021, passent de 89 400 € à 134 000 €. Les recettes relatives aux coupes de bois s'élèvent à 110 000 €. Elles comprennent des contrats inachevés en 2021.
- Impôts et taxes : 390 150 € (contre 402 279 € en 2021)
 - Dotations et participations : 326 042 € (contre 299 254 € en 2021)
 - Revenus des immeubles : 26 996 € (contre 25 590 € en 2021).
 - Produits exceptionnels : 7200 € (remboursement de deux sinistres)

Article	Opération	
OPERATIONS		
	10 - VOIRIE	291 192.51 €
2315	Réfection chemin des écoliers	7 000.00 €
2152	Reprise affaissements	5 000.00 €
2152	Reprise Berges Saint Nicolas	12 000.00 €
21538	Eclairage CLSH	2 500.00 €
2152	Accessibilité des quais transport en commun	2 000.00 €
21578	Acquisition matériel : Corbeilles + bornes à vélo	4 920.00 €
	Tables rondins	2 200.00 €
	Saleuse	10 000.00 €
21578	Déssherbeuse, compresseur, turbine à neige	2 000.00 €
2138	Hangar camion	20 500.00 €
2152	Aménagement de sécurité - Avenue Jean Moulin	48 778.51 €
2152	Aménagement de sécurité - Rue de Masevaux	174 294.00 €
	18 - CIMETIERE	2 900.00 €
21316	Allée columbarium	2 900.00 €
	22 - FORET	9 000.00 €
2117	Travaux	9 000.00 €
	25 - ECOLE ELEMENTAIRE	682 120.00 €
2313	Maitrise d'œuvre + études, contrôles...	77 600.00 €
2313	Travaux	603 470.00 €
2188	Défibrillateur	1 050.00 €
	29 - MAIRIE	52 000.00 €
2183	Matériel informatique	2 000.00 €
2135	Chaufferie	48 000.00 €
2184	Mobilier - fauteuil mairie	2 000.00 €
	30 - GYMNASSE	2 045 700.00 €
2313	Etudes (2031)	287 500.00 €
2313	Travaux	1 757 150.00 €
2188	Défibrillateur	1 050.00 €
	34 - AMENAGEMENT PLACE ANCIENNE GARE	7 750.00 €
2315	Enrochement	6 250.00 €
21732	Branchement eau, électricité, assainissement	1 500.00 €
	39 - RECONVERSION FRICHE INDUSTRIELLE	30 142.58 €
2313	Etudes écologue	14 210.00 €
2313	Etudes désamiantage	22 200.00 €
2313	Traitement transformateur pyralène	
2313	Etudes dépollution	7 832.58 €
2313	Travaux dépollution	
	40 - STADE DE FOOTBALL	12 000.00 €
2128	Clôture	5 000.00 €
21538	Eclairage	7 000.00 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS		3 132 805.09 €

Dépenses d'investissement 2022



1.2 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 200 905.09 € (contre 1 012 957.82 en 2021). Elles se décomposent comme suit :

- Excédent 2021 : 78 151.79 €
- Fonds de Compensation de la TVA : 502 400 €
- Taxe d'aménagement : 1500 €
- Subventions pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire :
 - o Effilogis : 191 880 €
 - o Etat (DSIL exceptionnelle) : 213 500 €
 - o Territoire d'énergie 90 : 56 124 €
- Subventions pour l'aménagement d'une aire d'activités multisports :
 - o Europe : 11 092.83 €
- Subventions pour des aménagements de sécurité rue de Masevaux :
 - o Etat (DETR) : 66 180 €
 - o Conseil Départemental : 50 000 €

- Subventions pour le remplacement de la chaudière de la Mairie :
 - o Conseil Départemental : 19 900 €
 - o CEE : 10 735 €

- Subventions pour la rénovation du gymnase :
 - o Département : 633 600 €
 - o DETR (études) : 14 000 €
 - o DSIL (travaux) : 80 000 €
 - o Agence nationale du sport : 400 000 €

- Subvention pour la réalisation d'aménagements de sécurité Avenue Jean Moulin :
 - o Conseil Départemental : 12 726.55 €

- Subvention pour la réalisation d'études de dépollution sur le site de la TEEN :
 - o ADEME : 14 300 €

- Subventions des communes de Leval et Petitefontaine pour les travaux d'investissement réalisés dans l'Eglise et le cimetière en 2021 : 2 540 €

- Dépôt et cautionnement reçus : 250 €

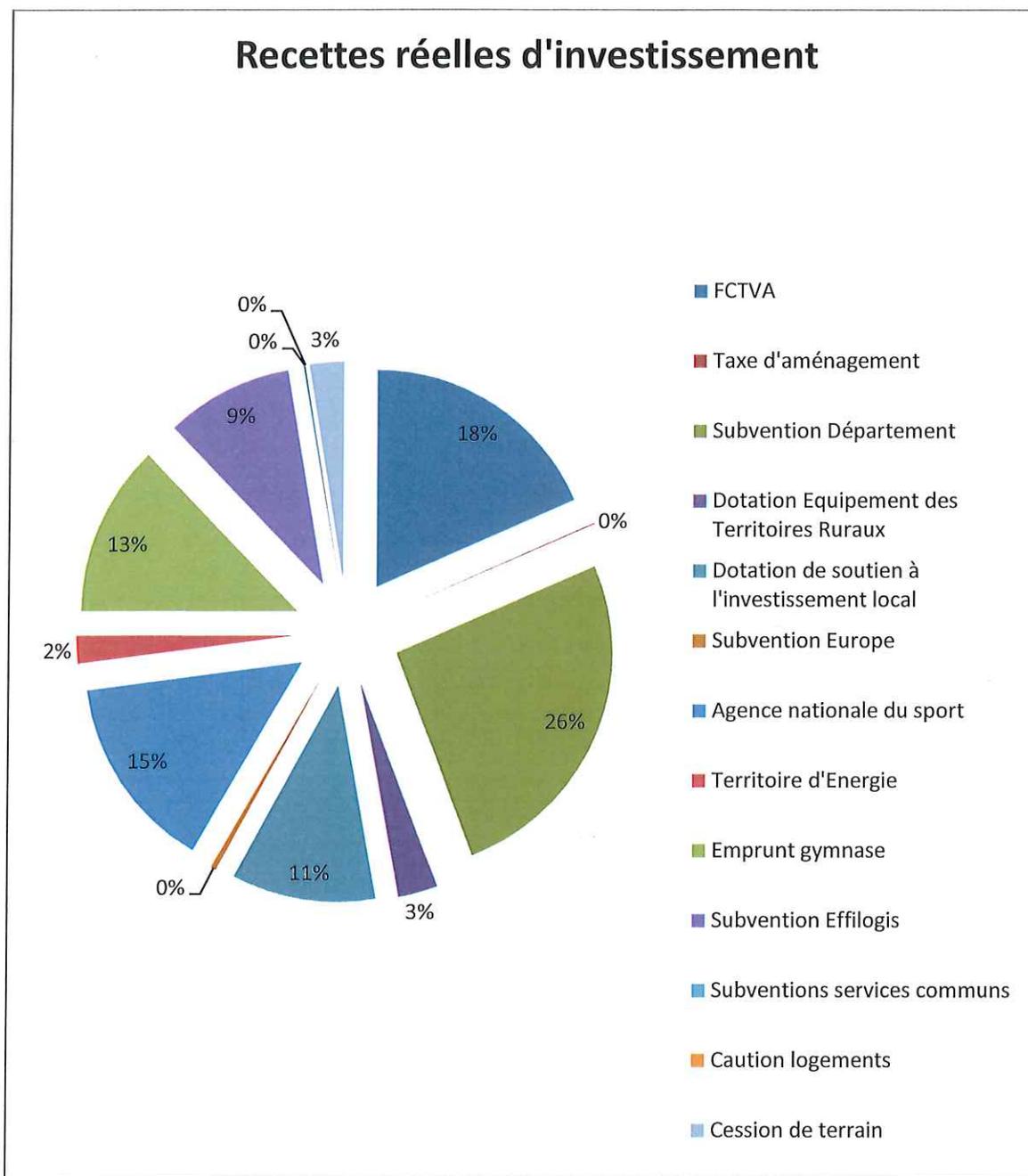
- Un emprunt pour les travaux de réhabilitation du gymnase de 350 000 €.

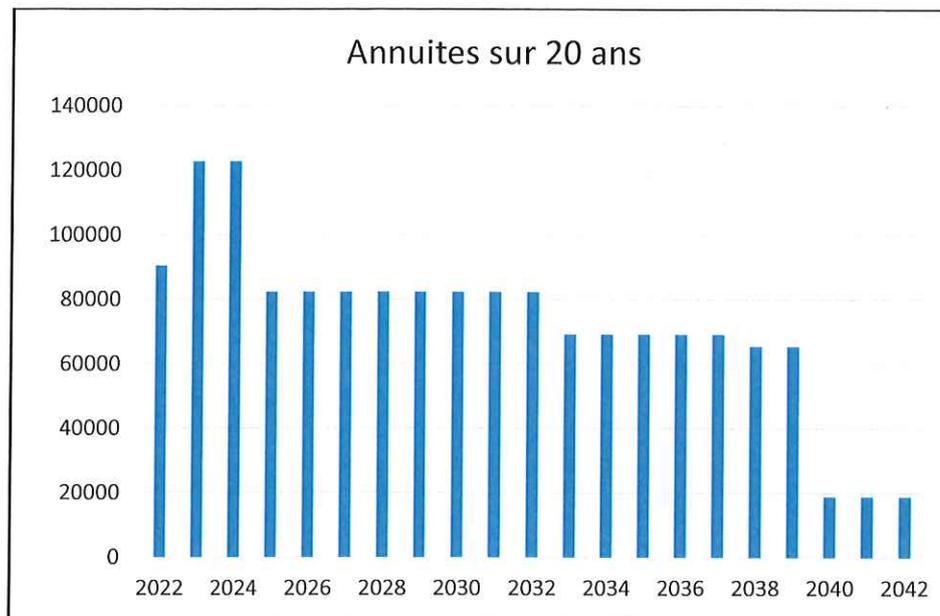
- La vente du terrain situé à proximité du centre de secours : 70 000 €

Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement, sont constitués :

- Des dotations aux amortissements pour un montant de 12 283 €
- Virement de la section de fonctionnement : 352 841.92 €

3. Evolution de l'endettement de la commune :



Emprunts :**4. Taux d'imposition :**

En 2022, les taux communaux des impôts locaux sont fixés comme suit :

- Foncier Bâti 26.63 %
- Foncier Non Bâti 52.55 %

5. Effectifs de la collectivité :

Le tableau des effectifs permanents se compose ainsi :

Filière	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	1	Rédacteur Principal 2 ^e classe	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 1 ^e classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 2 ^e classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps incomplet : 30 h par semaine

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

Berger
Levrault

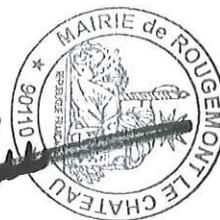
ID : 090-219000890-20220411-31_22-DE

Deux Contrats Parcours Emploi Compétences à temps incomplet (30 h hebdomadaire)
effectifs du service technique.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Vallverdu', is written over a circular official stamp.



Didier VALLVERDU